Fédération des syndicats SUD-Rail
17 Bd de la libération 93 200 St Denis
Tel : 01 42 43 35 75 Fax : 01 42 43 36 67
sud.rail.federation@gmail.com
www.sudrail.fr

Saint-Denis, le 11 mars 2016

Communiqué de presse

Réglementation du travail dans le rail :

Deuxième projet de décret-socle du gouvernement, inacceptable !

Mercredi 9 mars, plus d'1 cheminot sur 2 de l'entreprise historique et des entreprises ferroviaires privés étaient en grève contre le projet de décret-socle du gouvernement visant à casser la réglementation du travail à la SNCF et à instaurer le dumping social généralisé dans le secteur du rail.

Deux jours après cette démonstration de force des travailleurs du rail, le gouvernement a adressé une deuxième version du projet de décret socle aux fédérations syndicales de la branche ferroviaire.

La fédération SUD-Rail ne peut que constater que cette version confirme la volonté gouvernementale de casse des conditions de travail des salarié-e-s de la branche ferroviaire et une nouvelle provocation pour les cheminot-e-s.

Cela ne correspond pas à ce que revendiquaient les Assemblées Générales de grévistes ce mercredi.

La fédération SUD-Rail revendique que la réglementation du travail en vigueur à la SNCF soit transposée dans le décret-socle fixant les conditions de travail de tous les salariés du secteur ferroviaire.

Les cheminots comme les salariés des entreprises ferroviaires privées portent cette revendication, c'est ça le progrès social !

SUD-Rail va porter et informer ces prochaines heures cette nouvelle version du projet de décret-socle à la connaissance des cheminots et des travailleur-se-s du rail.

SUD-Rail appelle à élargir et intensifier la mobilisation, et sans recul du gouvernement, proposera aux autres fédérations syndicales le dépôt d'un préavis reconductible unitaire dès le 31 mars et nous serons aussi au rendez-vous de la défense du Code du Travail dans la rue aux côtés des salarié-e-s et des étudiants.